

## Nous rejoindre

Vous avez un projet, besoin d'une aide ou envie de partager votre expérience... N'hésitez pas à nous contacter

### DEVENEZ BÉNÉVOLES

- ✦ Engagez-vous à rendre un service aux personnes en difficulté
- ✦ Partagez les valeurs de l'association
- ✦ Vivez un esprit d'échange, de partage et de convivialité

### FAITES UN DON

J'aide l'association à multiplier ses actions auprès des plus défavorisés.

Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé.

Exemple : **Vous versez 100 €, 66 €** seront déduits de vos impôts. **Vous donnez en réalité 34 €.**

# A.D.E.P.A.P.E. 59

2, rue de l'Hôtel de Ville  
59160 LOMME

Métro : ligne 2  
station Lomme Lambersart  
Arthur Notebart

Tél. : 03 20 08 38 77

Email : [contact@adepape59.fr](mailto:contact@adepape59.fr)

Site : [www.adepape59.fr](http://www.adepape59.fr)

 Adepape 59

Une équipe de salariés, de bénévoles, et d'administrateurs dont la Présidente, Marie DELERUE, vous accueille le:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Fermé le mercredi

Edition 2020

# A.D.E.P.A.P.E. 59

**A**SSOCIATION  
**D**ÉPARTEMENTALE  
**D'**ENTRAIDE  
**DES P**ERSONNES **A**CCUEILLIES  
**EN P**ROTECTION  
**DE L'**ENFANCE



Affiliée à la Fédération Nationale des  
A.D.E.P.A.P.E., reconnue d'utilité publique  
(décret du 8 août 1979)

Pupilles de l'État et Assimilés

## Présentation de l'association

L'Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance - Pupilles de l'État et Assimilés est :

- régie par la loi du 1er juillet 1901 et l'article L 224-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles
- fondée en avril 1954
- reconnue d'utilité publique depuis le 8 août 1979.

Plus de 500 adhérents

Action à travers tout le département du Nord

De plus, elle est :

- Membre de droit du Conseil de famille des Pupilles de l'État
- Membre de la Commission d'Agrément à l'Adoption.

## Comment adhérer ?

Pour être adhérent, il faut être:

- Ancien Pupille de l'État
- Personne ayant été accueillie au moins deux ans avant sa majorité par les Services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) du département du Nord

(attestation de placement à fournir)

De plus, il faut s'acquitter d'une cotisation annuelle de 10 €

Votre adhésion vous permet d'ouvrir vos droits :

- Coup de pouce alimentaire

(en fonction de la récolte )

-Permanence de distribution à Lomme tous les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h

-Livraisons trimestrielles à travers tout le département : Avesnes, Bailleul, Cambrai, Douai, Dunkerque, Hazebrouck, Maubeuge, Valenciennes, Wormhout...

- Prime de naissance
- Secours décès
- Colis de Noël (pour les plus de 60 ans)

## Vous avez entre 18 et 25 ans ?



### ACCOMPAGNEMENT

- Formation et insertion professionnelle
- Logement
- Lutte contre l'isolement
- Accès à la santé
- Aide à la subsistance

Nous vous proposons un espace d'écoute et de rencontre afin de faciliter votre projet personnel.



### AIDES FINANCIERES PONCTUELLES

Pour les jeunes n'étant plus suivi par le département du Nord (n'ayant pas de contrat APJM )

- Aide aux études
- Soutien aux projets d'insertion professionnelle
- Aide à la mobilité

Il faut pour cela :

- Instruire un dossier de demande d'aide financière
- Présenter un projet personnel
- Que l'aide revête une dimension éducative et sociale